

SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs
Société SA au capital de 4.634.696 DT
RC : B183981997- MF : 047057W/A/M/000
Siege Social : Zone industrielle-Sidi Daoud - La Marsa- Tunis -Tunisie

Les indicateurs d'activité première trimestre 2018

En Kilo dinars

Désignation	1er Trimestre			Cumul au 31/03			2017
	2018	2017	var en %	2018	2017	var en %	
Revenus consolidés	4 664	3 670	27%	4 664	3 670	27%	16 433
Revenus SAM	4 168	3 501	19%	4 168	3 501	19%	15 020
Local SAM	4 168	3 501	19%	4 168	3 501	19%	14 920
Export SAM	0	0	-	0	0		100
Production (en valeur) SAM	4 136	3 820	8%	4 136	3 820	8%	15 161
Investissement	481	4 153	-88%	481	4 153	-88%	4 786
Investissement corporel et incorporel "SAM"	481	4 140	-88%	481	4 140	-88%	4 670
Investissement corporel et incorporel "SMC"	0	13	-100%	0	13	-100%	116
Investissement corporel et incorporel "Bureau Plus"	0	0		0	0		0
Investissement corporel et incorporel "TALOS"	5	0		5	0		116
Structure de l'endettement	2 833	139	1938%	2 833	139	1938%	3 085
Endettement à Long & Moyen Terme	2 095	82	2455%	2 095	82	2455%	2 208
Emprunts à moins d'un an	338	57	493%	338	57	493%	451
Découvert & autres crédits CT	400	0		400	0		426

- Le chiffre d'affaires consolidé réalisé au 1^{er} trimestre 2018 a connu une très forte croissance de l'ordre de 27% par rapport au chiffre d'affaires consolidé du 1^{er} trimestre de 2017 passant de 3 670 kDT à 4 664 kDT confirmant ainsi la bonne relance de l'activité et confortant le positionnement de Atelier du Meuble Intérieurs en tant que leader sur le marché de mobilier de bureau.
- La production en valeur a connu une croissance de 8% en glissement annuel.
- L'investissement cumulé au 1^{er} trimestre de 2018 au niveau de SAM a connu une baisse de 88% en glissement annuel. Cette variation est due à l'acquisition en 2017 d'une usine mitoyenne dont l'entrée en production s'est effectuée début 2018.
- Au niveau de l'endettement, le montant observé au 1^{er} trimestre 2018 est de 2 833 kDT. Cette dette est allouée principalement à l'acquisition, aménagement et installation technique de l'usine mitoyenne et une autre partie sous forme de leasing, 5% du montant dédié au renforcement du parc mobile.